

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 février 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3442)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD187

présenté par
Mme Gaillard, rapporteure

ARTICLE 3 TER

Aux alinéas 4 et 5, substituer à la référence :

« L. 411-5 »,

la référence :

« L. 411-1 A ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.